

VOIES ET MOYENS

CRÉDITS PROVISOIRES

La Chambre se forme en comité des voies et moyens, sous la présidence de M. Chown.

L'hon. M. Nowlan propose:

La Chambre décide que, pour assurer les subsides accordés à Sa Majesté pour le service public durant l'année financière se terminant le 31 mars 1963, la somme de \$231,819,569.82 soit prélevée sur le fonds du revenu consolidé du Canada, tel qu'il est prévu dans la résolution adoptée aujourd'hui au comité des subsides.

(La motion est adoptée.)

Rapport est fait de la résolution, qui est adoptée.

L'hon. M. Nowlan demande donc à présenter le bill n° C-68, accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public pour l'année financière expirant le 31 mars 1963.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} et la 2^e fois, puis la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Chown.)

Les articles 1 à 5 inclusivement sont adoptés.

Les Annexes A et B sont adoptées.

Sur l'Annexe C.

M. Knowles: Monsieur le président, avant que l'annexe C et le bill lui-même soient adoptés, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. Elle tient au fait qu'une bonne partie de l'argent que nous allons voter comprend les fonds qui doivent servir à payer les traitements des fonctionnaires.

Voici ma question. Le ministre ayant déclaré l'autre jour que l'une des mesures du programme d'austérité s'applique déjà avec moins de rigueur, y aurait-il lieu d'espérer que le gouvernement annoncera sous peu la fin du blocage des traitements des fonctionnaires?

L'hon. M. Nowlan: Monsieur le président, l'honorable député sait aussi bien que moi que l'espérance reste toujours vivace dans le cœur humain. J'ai eu des entretiens avec les présidents des diverses associations de fonctionnaires et je les poursuivrai très bientôt. J'ai l'espoir que nous pourrions prendre des mesures dans un avenir pas trop éloigné afin de résoudre ce problème, au moins en partie.

(L'Annexe C est adoptée.)

Le préambule est adopté.

Le titre est adopté.

[M. Berger.]

Rapport est fait du bill qui est lu pour la 3^e fois, puis adopté.

LA LOI SUR LE CRÉDIT AGRICOLE

DISPOSITION EN VUE DE L'AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DE PRÊT

La Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Chown, et passe à la suite de la discussion, suspendue le jeudi 18 octobre, sur le projet de résolution de l'honorable M. Hamilton, qui est ainsi conçu:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative tendant à modifier la loi sur le crédit agricole afin de porter de douze millions de dollars à seize millions de dollars le capital de la Société du crédit agricole, en vue de porter de trois cents millions de dollars à quatre cents millions de dollars le pouvoir d'emprunt de la Société; et de prescrire, en outre, certains autres changements en ce qui concerne l'application de la loi.

M. Whelan: Monsieur le président, je ne prendrai que quelques instants pour terminer ce que j'étais en train de dire hier soir. Tout d'abord, nos immobilisations en matériel agricole dans une ferme de culture mixte dans l'Est du Canada, particulièrement dans le Sud-Ouest de l'Ontario, sont aussi élevées que n'importe où ailleurs au Canada. Nous cultivons surtout, dans cette région, des produits que les Canadiens achètent aussi aux États-Unis et dans d'autres pays.

La plupart de ces cultures sont insuffisantes au Canada. Les producteurs de cette région ont dû y placer beaucoup d'argent, comparativement au revenu net qu'ils en ont tiré. On a à peine exploité le potentiel de cette région, et nombre d'acres de terre n'ont pas encore été drainées convenablement. Il y aurait place pour un bien plus grand nombre de serres, et une forte quantité de légumes, présentement importés des États-Unis, auraient pu facilement être cultivés sur place, ce qui aurait permis de conserver notre argent chez nous. En augmentant le rendement de ces cultures au Canada, nous pourrions également absorber un grand nombre de chômeurs. Toutes les conditions nécessaires existent déjà pour permettre le développement de cette industrie. Les conditions sont là; on les a créées pour nous. Tout ce qu'il nous reste à faire c'est d'exploiter les possibilités existantes à l'aide des méthodes scientifiques modernes de mise en conserve et de transformation. Si l'on agissait ainsi, on pourrait fournir des emplois, à l'année longue, à un très grand nombre de gens. Bien des gens estiment que les montants mis à la disposition des cultivateurs en vertu de la loi sur le crédit agricole sont insuffisants pour assurer une expansion convenable.